



ENTRÉE EN VIGUEUR

Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029
MRC de La Haute-Gaspésie

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

De l'entrée en vigueur le 1^{er} février 2023 du *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029* de la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ce plan est disponible pour consultation sur le site Web de la MRC www.hautegaspesie.com. Un sommaire du plan accompagne le présent avis.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, soit par:

courriel: environnement@hautegaspesie.com
téléphone: 418 763-7791 poste 225

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

Directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

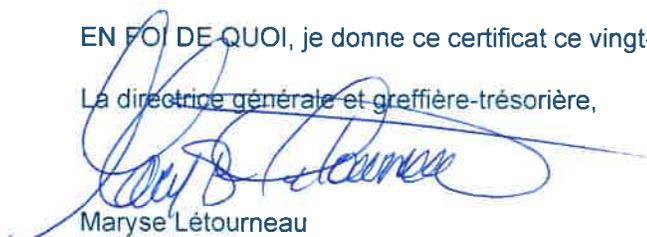


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 24 janvier 2023 (*modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387*).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-quatrième jour de janvier deux-mille-vingt-trois.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau